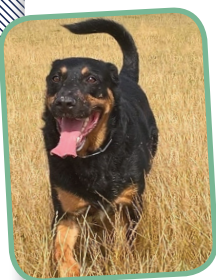


PRÉVENTION CANICULE !



Les températures estivales, agréables pour nous, peuvent s'avérer dangereuses pour nos animaux de compagnie.

Voici quelques conseils :

Aider son animal à la maison

Il faudra porter une attention toute particulière aux chiots et chatons, aux animaux plus vieux, malades ou aux brachycéphales (animaux à face aplatie comme le Boxer, le Carlin, le Bouledogue chez le chien, ou le Persan, l'Exotic Shorthair chez le chat).

Contrairement à nous, le chien et le chat ne transpirent que très peu, c'est pourquoi ils sont plus sensibles aux coups de chaleur.

Le chat :

- de lui-même, il privilégiera les coins d'ombre et dormira plus qu'à son habitude.
- s'il halète de façon prolongée, il est conseillé de contacter votre vétérinaire rapidement, il peut s'agir d'un coup de chaleur.
- il aura toujours besoin d'eau fraîche à disposition, renouvelée régulièrement. Des glaçons peuvent y être ajoutés.
- les pièces ventilées seront les plus confortables pour eux.
- il est possible, s'il n'est pas craintif, de lui tremper le bout des pattes dans l'eau tiède, et/ou de lui vaporiser un peu d'eau sur le pelage.



Ne laissez pas le chat seul près d'un ventilateur, il pourrait s'y coincer la patte !



aux fenêtres dites « oscillo-battantes », qui représentent un danger mortel !!

Le chat pourrait essayer de s'y glisser et y rester coincé entre la fenêtre et le montant. Il se débat, se blesse, peut se briser la colonne vertébrale ou déclencher une hémorragie interne... Le décès peut être très rapide !!

Le chien :

- il halètera, ce qui contrairement au chat, est tout à fait normal dans une certaine mesure.
- il aura toujours besoin d'eau fraîche à disposition, renouvelée régulièrement. Des glaçons peuvent y être ajoutés pour les petits chiens. Attention aux gros chiens qui pourraient les avaler.
- les promenades sont conseillées en dehors des heures de fortes chaleurs, c'est-à-dire 12h à 16h.
- toujours vérifier la température du sol, certains sols peuvent leur brûler les coussinets. Évitez l'asphalte.
- il est possible de rafraîchir votre chien à l'aide d'un brumisateur, d'un tuyau d'arrosage, d'un bac d'eau... L'eau ne devra y être ni trop chaude, ni trop froide pour éviter le choc thermique.
- il est conseillé de les brosser régulièrement. Évitez la tonte, le pelage est une protection naturelle contre la chaleur.

La voiture, ce fléau pour les chiens par temps chaud !

Chaque année de nombreux chiens meurent enfermés dans une voiture en plein soleil. Il faut savoir que la voiture peut vite devenir une fournaise mortelle. Par effet de serre, la température de l'habitacle augmente très vite. À titre d'exemple, lorsque la température extérieure affiche 21°C, la température à l'intérieur de votre voiture peut atteindre 32°C en seulement 10 minutes, 40°C en 30 minutes, et 45°C après une heure.

Quelques conseils :

- le véhicule devra être aéré en roulant.
- si le chien se trouve dans une caisse de transport, attention que les

trous d'aération ne soient pas obstrués d'une façon ou d'une autre.

- **ne jamais laisser le chien seul et sans surveillance dans la voiture !**
- les pauses, toutes les 2 heures minimum, sont fortement conseillées pour lui donner de l'eau fraîche, si possible à l'ombre.
- si vous avez une climatisation, il est conseillé de la baisser légèrement un peu avant les pauses afin d'éviter le chaud/froid.
- si vous employez un brumisateur, faites-en profiter votre compagnon à 4 pattes.

Le coup de chaleur

Le chien est le plus souvent touché. Il est, comme le chat, un animal qui ne transpire que très peu. Leurs glandes sudoripares (glandes permettant la transpiration) se situent, pour la plupart, entre les coussinets. La respiration rapide du chien permet l'expiration de la vapeur qui transporte la chaleur, et l'inspiration de l'air frais aide au refroidissement du corps.

Le coup de chaleur arrive le plus souvent par une température ambiante élevée et un fort taux d'humidité. L'exercice important, le manque de ventilation, l'obésité, les problèmes cardio-respiratoires, ou le simple fait d'être attaché en plein soleil peuvent provoquer un coup de chaleur.

Les symptômes :

- le halètement très marqué
- une forte salivation en « mousse »
- une agitation inhabituelle
- des difficultés motrices
- les babines, la truffe, les gencives deviennent bleues
- puis l'abattement, les convulsions sont les dernières étapes avant la mort de l'animal...

Que faire ?

- Il faudra tout d'abord le mettre au frais, à l'ombre, dans une pièce fraîche, et lui présenter de l'eau fraîche, mais pas trop froide pour éviter le choc thermique
- Ensuite, appelez votre vétérinaire. Le coup de chaleur est une urgence vitale !

RAPPEL À L'APPROCHE DES VACANCES !! L'ABANDON EST UNE INFRACTION PUNISSABLE !!

Chaque jour, nous constatons de trop nombreux abandons de chiens, de chats et autres...

Il existe 2 sortes d'abandons :

- l'abandon « responsable » d'une personne se trouvant dans une situation particulière justifiant l'abandon, celui-ci dépose alors l'animal à la SPA en remplissant le formulaire d'abandon.
- l'abandon « sauvage » lorsque l'animal est jugé trop encombrant.

Dans les 2 cas, cet acte est un réel traumatisme pour l'animal ! Ce geste est une infraction, donc punissable ! L'abandon est considéré comme une maltraitance, la justice peut imposer une amende et/ou une peine d'emprisonnement.

Sachez qu'il existe toujours une solution :

- votre animal a un problème de comportement ? Des professionnels existent : vétérinaire, comportementaliste...
- vous partez en vacances et vous ne pouvez emmener votre compagnon à 4 pattes ? Adressez-vous à vos amis, voisins, la SPA. Il existe également le home-sitting, le pet-sitter, le chenil, la pension...

Si vous êtes témoin de négligence ou de maltraitance envers un animal, vous pouvez vous adresser immédiatement au service du Bien-Être Animal de la Ville de Comines, à la police locale ou encore directement à la Région wallonne. Pour ce faire un formulaire de plainte en ligne est disponible sur le portail www.bienetreanimal.wallonie.be

Article de loi

En vertu de l'article 8.5. du Code de la route : « Le conducteur ne peut quitter le véhicule qu'il conduit ou les animaux qu'il guide ou garde sans avoir pris les précautions nécessaires pour éviter tout accident et tout usage abusif par un tiers ».

Que faut-il faire lorsque l'on constate un animal en détresse dans une voiture ? :

- 1 Appelez le commissariat de police. Décrivez la scène et demandez l'assistance d'un représentant de l'ordre.
- 2 Immédiatement après, appelez une association locale de protection pour les informer du problème et du fait que vous risquez d'être amené à briser la vitre de la voiture dans laquelle est enfermé un animal en souffrance.
- 3 Si les policiers tardent à arriver et que la situation devient critique, demandez à deux témoins de rester auprès de vous (ils témoigneront de votre bonne foi si besoin est), cassez une vitre et sortez l'animal de la voiture surchauffée.
- 4 Conduisez l'animal à l'ombre et enveloppez-le dans un linge mouillé pour faire baisser sa température et restez auprès de lui jusqu'à l'arrivée des forces de l'ordre.
- 5 Expliquez les circonstances et produisez vos témoins.

Pour plus d'informations, veuillez contacter les Agents Constatateurs Environnementaux au 056/55.00.74 ou par mail à l'adresse : ace@villede-comines-warneton.be



Et un été «ZD», comment je fais ?

Souvent, l'été et les vacances sont synonymes de 'cool attitude', pas le moment de se prendre la tête. Si vous désirez partir en mode 'ZD', il vous faudra un minimum d'organisation au préalable, mais rien d'insurmontable.

Choisir la destination

Comme les transports représentent environ 75 % des gaz à effet de serre liés au tourisme, les destinations locales ont, de plus en plus, le vent en poupe.

Il n'est pas nécessaire de parcourir des milliers de kilomètres pour se relaxer et se dépayser. D'ailleurs, le New York Times a choisi la Ville d'Ypres parmi les 52 endroits à visiter en 2018.

Le mode de transport

Malgré son prix souvent attractif, dû à l'incohérence de l'absence de taxe sur le kérosène, l'avion est à éviter le plus possible, surtout sur les courtes distances, car il constitue le mode de déplacement le plus impactant pour le climat. Malgré cela, il reste encore le moyen préféré au monde pour se rendre en vacances...

Le train constitue la meilleure option, au plus faible impact CO2.

Même s'il a la réputation d'être cher, il y a moyen de diminuer les coûts. Les tarifs TGV et Eurostar offrent des avantages en les réservant 3 mois à l'avance. Les low cost en France que sont Ouigo et Izy vont au-delà de toute concurrence. On aurait tort de s'en priver. Pour voyager dans plusieurs pays, il y a l'Interrail, surtout pour les 18 ans. Et enfin, quoi de mieux que le train de nuit, bien moins cher, pour se concocter de supers souvenirs. Vous aurez, alors, les vacances pour vous reposer ;-)

Les autocars ou bus sont évidemment plus lents, mais souvent directs et plutôt économiques. Eurolines, Busabout, Megabus, Oubus, ... Comparez les tarifs sur Tictactrip.eu ou comparabus.com. Une fois sur place, si vous avez opté pour ces premières options, il est toujours possible d'utiliser les transports en commun ou encore la location.

Le co-voiturage (taxistop, eurostop, karzoo ou bla-bla-car) et la voiture (à plusieurs dedans) sont intéressants, pratiques et toujours plus écologiques que l'avion.

Mais, parfois aussi, une fois sur place, la voiture peut s'avérer encombrante, avec ses difficultés de la stationner gratuitement, de la conduire sans stress dans des endroits parfois embouteillés ou inconnus.

La marche et le vélo sont des modes de déplacement également doux en vacances (pour le climat, mais hyper efficaces pour sculpter la silhouette) 😊 qui permettent de prendre le temps, de rencontrer autrement les 'autochtones' et de vraiment profiter des paysages, d'autant plus qu'ils se méritent ...

En France, 'Escapade nature sans voiture' propose la visite de sites, sans automobile.

L'hébergement éco responsable

En termes d'émissions de gaz à effet de serre liées au tourisme, l'hébergement constitue le second poste le plus important, après le transport (21 %).

Les gros complexes hôteliers sont à éviter. Ils soutiennent trop peu le développement local, défigurent souvent le paysage et rapatrient leurs bénéfices vers le pays qui abrite le siège et vers les actionnaires.

On préfère les gîtes et maisons d'hôtes, les petits campings (exemple de labels : la Clé Verte.org, l'Ecolabel Européen, Green Globe), le logement chez l'habitant (couchsurfing, échange de maisons, AirBnB, ...) ou encore des échanges avec des habitants pour bénéficier du logement gratuit (le wwoofing, warmshowers, ...)

La valise

Inutile de prendre deux fois trop de vêtements. Le minimalisme, c'est aussi la paix des ménages avant le grand départ. Privilégiez les vêtements confortables et adaptés à vos façons de voyager. Une machine en bord de route ou sur place est tout à fait envisageable.

Les jeux

Évitez d'emporter la salle de jeux et les écrans. Mise sur l'imagination de vos enfants qui s'adaptent à tous types de milieu. Emportez quelques règles de jeux de plateau (de go, de dames, ...) et laissez-les jouer avec les éléments naturels. Emportez un jeu de cartes (et quelques règles de jeu), un carnet de chant et les indémodables «Qui est-ce ?», «Petit bac», «Il ou elle ?» qui fonctionnent toujours.

Les courses

Ne pas oublier, le set composé de sacs en tissu, les boîtes à plusieurs usages, quelques beewraps, la gourde en inox, des mouchoirs réutilisables, la pochette à collation, une boîte ou pochette pour le savon et le shampoing solide, ...

Pour se nourrir, quoi de mieux que les marchés avec les produits régionaux, de saison estivale ! À privilégier.

Il existe également des applications pour les courses en vrac en France et dans le monde, même si le mieux est de se déconnecter totalement ! (CartoVrac, ConsoVrac, AbracadàVrac, Zero Waste Home, ...)

Les activités

Privilégiez le tourisme à échelle humaine, respectueux de la nature et de ses habitants.

Les vacances invitent à ralentir et à ne pas surcharger le programme d'activités. On en profite, on prend le temps ...

Puis, on s'adapte aux coutumes locales, on baragouine des mots dans la langue du pays d'accueil, on active sa curiosité et on respecte les usages en place !

Si vous préférez les visites et les citytrips, laissez-vous guider par un « greeter », c'est à dire un habitant passionné par sa ville qui vous offrira ses services pendant 2-3 heures pour une visite gratuite !

Le saviez-vous ?

L'année de vos 18 ans, vous pouvez bénéficier d'un Pass Interrail pour voyager partout en Europe, offert gratuitement par l'Union Européenne, sous le nom « DiscoverEU ».

Plus d'infos sur : <https://www.euroventure.com/fr/pass-interrail-gratuit-18ans-ue/>

Défi du mois :

C'est le bon moment pour se constituer un kit «pique-nique zéro déchet» !